

LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

MISE EN PLACE / RENOUVELLEMENT, GESTION ET NÉGOCIATION

La gestion des relations sociales relève d'un cadre et de modalités légales et réglementaires récemment réformés par les ordonnances dites « Macron ». Ainsi, pour mettre en place, piloter et faire fonctionner la représentation du personnel les dirigeants doivent-ils connaître la réglementation et les procédures afférentes afin de s'y conformer.

Spécialement conçue à l'intention des dirigeants de structures adhérentes à la FEHAP, cette formation leur permettra d'avoir une vision structurée de

la réglementation spécifique sur la représentation du personnel qui intègre, notamment, les dispositions prévues dans la Convention collective nationale de 1951 sur ces sujets.

Elle vise à leur permettre de travailler sur leur positionnement employeur relativement aux questions soulevées par le fonctionnement des IRP.

La formation est à jour de l'actualité législative et réglementaire la plus récente.

OBJECTIFS

- Clarifier les connaissances relatives aux institutions représentatives du personnel et à leur fonctionnement
- Identifier les points de vigilance relatifs au fonctionnement des IRP

CONTENU

Mise en place des institutions représentatives du personnel

- Le déclenchement des élections, les modalités de calcul du seuil des effectifs
- La négociation du protocole électoral
- Le cadre de mise en place des représentations du personnel

La représentation syndicale

- La représentativité des organisations syndicales et des délégués syndicaux
- Le représentant de la section syndicale
- L'implantation syndicale et l'exercice de l'activité syndicale dans l'entreprise
- Les moyens mis à la disposition des syndicats

La représentation désignée dans l'entreprise : le délégué syndical

- Désignation, mandat et attribution

La représentation élue dans l'entreprise

- Le Conseil social et économique (CSE) : mise en place, fonctionnement et attributions
- Le représentant de proximité
- Le Conseil d'entreprise
- Les délégués du personnel : mise en place, élections, attributions
- Le comité d'entreprise :
 - ses missions
 - information et/ou consultation
 - la préparation et la gestion des réunions

Le conseil d'établissement ou conseil d'entreprise conventionnel : mise en place, fonctionnement et attributions

Le Comité Central d'Entreprise : ses attributions, la coordination avec les comités d'établissements

Le CHSCT : ses attributions

La Délégation Unique du Personnel


La DUP conventionnelle

Le statut des représentants du personnel

- Protection et heures de délégation

La négociation collective dans l'entreprise



- La négociation avec les délégués syndicaux ou les délégués du personnel ou un salarié mandaté
- Le déroulement de la négociation jusqu'à la signature ou l'échec de la négociation
- L'après signature : notification, opposition
- La révision et la dénonciation : comment et quels effets

 27 et 28 novembre 2017

 Paris

 632 €
par personne

 2 jours

 01 53 98 95 03
 formation@fehapp.fr

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

PUBLICS

- Directeurs
- Responsables des ressources humaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- études de situations
- échanges

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit social et dans le secteur associatif, sanitaire, social et médico-social.